

## Informations pratiques

### ***Bienvenue au CFPPA du Haut-Rhin !***

Vous débutez une formation au Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole de Rouffach. Cet établissement forme chaque année plus de 1200 professionnels et futurs professionnels des métiers de l'agriculture.

Le CFPPA est intégré à un EPLEFPA, lieu d'enseignement du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation. Il comporte 5 établissements :

- Le Lycée agricole qui forme des jeunes la troisième jusqu'au BTS
- Le CFA qui prépare aux métiers agricoles par la voie de l'apprentissage
- Le CFPPA spécialisé en formation d'adulte
- Les 3 exploitations : horticole à Wintzenheim, viticole à Rouffach, grande culture élevage à la ferme de la Judenmatt
- La recherche appliquée et les expérimentations : vous bénéficierez de certains résultats au cours de votre formation

Le CFPPA dispose de locaux à Rouffach, Wintzenheim et Mulhouse. Les locaux sont ouverts de 8h à 17h30 pour les sites disposant d'un secrétariat.

Pour chaque formation, le CFPPA nomme un formateur référent. Il garantit, par son professionnalisme, la cohérence de la formation. Avec les formateurs thématiques et les professionnels intervenants, il constitue une équipe au service de votre réussite. Il est épaulé par un coordinateur qui gère l'ensemble des formations courtes.

- **Stationnement des véhicules :**

**Pour des raisons de sécurité, le stationnement des véhicules des stagiaires est interdit dans l'enceinte de l'établissement. Des parkings extérieurs sont disponibles (place de l'église ainsi que derrière l'ancien hôtel de ville).**

- **Zone Fumeurs :**

Nous vous rappelons également **l'interdiction de fumer et de vapoter dans l'enceinte du Lycée Agricole** depuis le 01 février 2007 (*décret n° 2006-1386 du 15 nov 2006*). **Il faudra vous déplacer sur la zone fumeurs prévue en dehors de l'enceinte du lycée.**

- **Feuille de présence :**

Quotidiennement, le matin et l'après midi, vous serez dans **l'obligation** de signer des feuilles d'émargement (tous statuts confondus)

Celles-ci ont divers rôles :

- Justifier vos présences auprès des divers financeurs de votre formation ou de votre employeur afin que celles-ci nous soient financées.

- **Les consignes de sécurité :**

En formation, vous utilisez des outils, matériels et produits dangereux pour vous, pour vos collègues, pour l'environnement. **Ecoutez et respectez les consignes** données par vos formateurs.

**Portez toujours les équipements de protection individuelle** qui vous sont remis par le formateur.

**N'oubliez pas que votre intégrité physique peut en dépendre.**

Vous trouverez affiché dans le hall, à côté de l'accueil, le plan d'intervention. Il présente les issues de secours et le plan d'évacuation.

Lorsque l'alarme retentit suivez les instructions du formateur dans le calme et le respect des autres. Ne restez pas dans la salle de formation, mais suivez le plan d'évacuation, sauf si votre formateur vous demande de vous confiner.

Si la formation se déroule dans des locaux autres que ceux du CFPPA (entreprise, salle de congrès...). Vous devez vous conformer aux règles d'hygiène et de sécurité propres à l'établissement où a lieu la formation.

- **Le règlement intérieur et les CGV**

Le règlement intérieur recense les droits et devoirs d'un stagiaire en formation au CFPPA du Haut-Rhin.

Les CGV, conditions générales de vente, regroupent les informations relatives à la vente des actions de formation du CFPPA du Haut-Rhin.

Ces documents sont en libre accès sur le site du CFPPA : [www.cfppa-rouffach.fr](http://www.cfppa-rouffach.fr).

- **Communication :**

L'offre de formation est disponible sur le site du CFPPA – [www.cfppa-rouffach.fr](http://www.cfppa-rouffach.fr).

- **Les repas :**

Le repas est un moment de convivialité. Vous avez la possibilité de prendre le repas dans le restaurant réservé par le référent de l'action. Les frais de repas ne sont pas inclus dans le prix de la formation. Pour la prise en charge, renseignez-vous auprès de votre entreprise.

Mise à jour octobre 2018